

CONTACT

CONTACT N° 180 - Septembre 2020 - Trimestriel

Le magazine de la CSF de l'Ain

Association de défense du droit des familles régie par la loi 1901





Denise DUMONTET
Présidente
de La CSF de l'Ain

UNE RENTRÉE SCOLAIRE : ENTRE STRESS ET INCERTITUDE

Dans ce climat de crise sanitaire, ce fût une rentrée scolaire marquée par le stress et l'angoisse pour certaines familles.

Malgré tout, comme chaque année, la CSF a mené son enquête sur le coût de la scolarité. Globalement les dépenses de rentrée scolaire augmentent de 6,2 % par rapport à 2019.

Il est à noter que cette évolution ne prend pas en compte les dépenses de produits d'hygiène indispensables au contexte actuel (gels hydro-alcooliques et masques).

Dans l'augmentation des dépenses, on note l'investissement en matériel informatique des familles, qui devient nécessaire dès l'entrée en 6^e. Mais ces dépenses peuvent s'avérer compliqué pour certaines familles comme l'a démontré la crise sanitaire de la Covid-19.

La CSF demande que le numérique entre dans l'équipement de l'enfant lors de sa scolarité avec une contribution de l'état.

Cependant, l'effort exceptionnel d'augmenter l'allocation de rentrée scolaire de cent euros est à saluer.

L'épreuve du confinement fût pour les familles très éprouvante à bien des titres mais d'abord sur le plan financier. L'augmentation de l'ARS donne une bouffée d'air aux familles pour affronter la rentrée et son cortège de dépenses incontournables. Cette augmentation va permettre principalement pour les enfants scolarisés en

école élémentaire et collège de mieux s'adapter aux nouvelles exigences de l'école liées au développement du numérique dont le coût constitue une inégalité flagrante. Au lycée même avec cette augmentation, l'allocation de rentrée scolaire couvre à peine les frais de rentrée et demeure insuffisante pour les filières professionnelles.

De plus l'introduction de l'instruction obligatoire dès 3 ans revendiquée par la CSF depuis longtemps s'oppose d'emblée au principe de gratuité de l'école au regard des fournitures demandées aux familles.

La CSF demande :

-  Une école complètement gratuite pour les 3 à 6 ans.
-  Une modulation significative de l'ARS pensée en termes de niveaux et non en fonction de l'âge
-  Une TVA à 5,5% pour les fournitures de rentrée scolaire correspondant aux produits de première nécessité.

SOMMAIRE

L'édito de la CSF	p. 2
L'AFP 01 : Interview de D. Gaillard	p. 3
2019 : le bilan des activités de la CSF de l'Ain	p. 4 et 5
La CSF en action (suite du n° 178).....	p. 6
Être bénévole	p. 7
Brèves	p. 8

**La CSF recrute
des militants bénévoles !**

**VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER A LA CSF
ET PARTICIPER AVEC NOUS A LA DÉFENSE DES FAMILLES ?**
Renseignez-vous au 04 74 22 91 05 ou sur udcsf01@la-csf.org

Vous pouvez aussi nous écrire à :
La CSF de l'Ain – 1, rue DALLEMAGNE - 01000 BOURG-EN-BRESSE

 csf01@lacs01.org

 www.lacs01.org

 Csf Ain

 @Csf_Ain



AIDE A DOMICILE

Une nouvelle présidence à l'AFP01

Les administrateurs de l'AFP01 ont souhaité vivement que l'activité de l'association se poursuive dans la dynamique impulsée par Jo Marguin depuis de nombreuses années. Jo a toujours œuvré pour soutenir les équipes selon le fonctionnement associatif, base de l'existence de l'AFP01.

En tant que militant familial, l'AFP01 était, pour Jo, une vraie structure de l'économie sociale et solidaire, respectant les valeurs de la non-lucrativité tout en offrant diverses prestations à domicile tant au niveau des familles que des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Pour que cette continuité soit assurée, les administrateurs ont sollicité Dominique GAILLARD, membre du Conseil d'Administration depuis 2019 pour assurer le poste de Présidente.

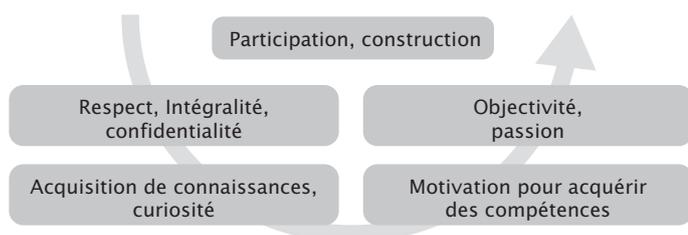
Mme Dominique GAILLARD a été directrice de l'AFP - secteur personnes âgées - de 1980 à 1989 après avoir assuré les missions d'aide comptable dès 1978 de la CSF de l'Ain et de ses réalisations. Puis, Dominique a été permanente de notre Fédération FNAAFP/CSF sur le secteur Famille de 1989 à 1994. Toujours motivée par les services à la personne, Dominique a assuré pendant plus de 20 ans les fonctions de directrice de QUALIDOM, structure sur le département du Rhône qui a développé, entre autre, le Chèque « Sortir Plus » en lien avec l'AGIRC ARRCO.

Interview de Dominique GAILLARD

Que pensez-vous du secteur de l'économie sociale ?

Pour moi, les particularités de l'économie sociale sont :

- Des valeurs et des orientations exprimées dans la formalisation de la déontologie de chaque structure ;
- Chaque structure garantie un fonctionnement démocratique ; La garantie d'un fonctionnement démocrate pour chaque structure
- La transmission de l'activité et les résultats aux adhérents en toute transparence ;



Quel est l'intérêt que vous portez au secteur de l'économie sociale depuis que tant d'année ?

Mon intérêt pour le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (Mutuelles, coopératives, associations) est le fait que les acteurs peuvent fournir des biens et des services sans pour autant chercher un enrichissement individuel et en se situant hors du champ des entreprises à propriété privée de moyens de production. Ces acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire ont un fonctionnement démocratique, privilégient le service rendu et instaurent une solidarité entre les générations où la primauté de l'humain est fondamentale. Ainsi, ils se donnent les moyens

d'un développement territorial et durable, et ont une véritable utilité sociale.

De 1978 à ce jour, j'ai toujours eu une activité professionnelle dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire ce qui m'a permis de concilier vie professionnelle et vie militante. J'ai pu, dans le cadre de mes activités, participer et développer de nouveaux services selon les spécificités suivantes :

- Les bénéficiaires des services proposés (usagers) sont considérés comme de réels acteurs et non de simples consommateurs ;
- Les services rendus ou les prestations proposées qui sont adaptés aux besoins et dans la non lucrativité parce qu'il n'y a pas de redistribution des bénéfices entre des actionnaires mais un réinvestissement réinvestis dans l'objet social même de la structure (formation du personnel, prévention, professionnalisation, développement...);

L'engagement « qualité » des prestations offertes et la recherche permanente d'adaptation de ces prestations aux plus près des évolutions de la société et de la vie des citoyens.

L'économie sociale et solidaire est marquée par la volonté de guider la production des biens et des services à partir des besoins de tous et non de l'intérêt de quelques-uns. Elle associe les parties prenantes à leur gouvernance et surtout dans la recherche de nouvelles solutions ou de nouveaux services : l'innovation sociale.

C'est bien en prenant en compte ces valeurs partagées au sein de l'AFP01 et mon expérience professionnelle, que j'ai proposé ma candidature comme Présidente de l'AFP 01 afin de participer activement à ses orientations, ses actions et son développement.



L'entraide scolaire

Sur l'année 2019, 41 enfants en moyenne ont bénéficié des séances d'accompagnement scolaire et éducatif de la CSF (42 sur 2018-2019 et 40 sur 2019-2020).

Les enfants ont travaillé non seulement sur les bases de l'apprentissage, mais également sur la confiance en soi, la prise de parole en public, le numérique,...

Des activités culturelles sur l'année (Brou en 2018-2019 et le théâtre en 2019-2020) ont permis de créer des moments conviviaux entre parents et enfants, de renforcer la cohésion de groupe et de créer un climat ouvert et confiant pour les séances d'accompagnement.

Retour sur la visite du théâtre de Bourg : l'envers du décor...

Le premier atelier du partenariat « théâtre » portait sur la visite de celui-ci : les enfants, ainsi que leurs parents, ont eu la chance de participer à cette découverte.

 Faire connaître non seulement les espaces destinés au public (la salle), mais également ceux réservés aux artistes (la scène, les loges), ou encore de parcourir l'espace technique (son/ lumière et la régie).

 Cette sortie a permis aux enfants d'observer et de comprendre les différents éclairages, la sonorisation ainsi que de découvrir le vocabulaire technique (rampe, coulisses, régie...) et le sens de certaines expressions (côté cour côté jardin...).

 Aurélie Tournoud, intervenante des Actions Culturelles au Théâtre de Bourg-en-Bresse, a su captiver l'attention d'un public varié (du CE1 à la 3^e) en adaptant son discours et le contenu de sa présentation.

 Nous avons également eu la chance de l'accueillir dans nos locaux pour une présentation sur les différents types de spectacle vivants et leurs spécificités, illustrée par des vidéos. Les enfants, comme les parents ont apprécié ces différents moments de découverte de l'univers du théâtre.

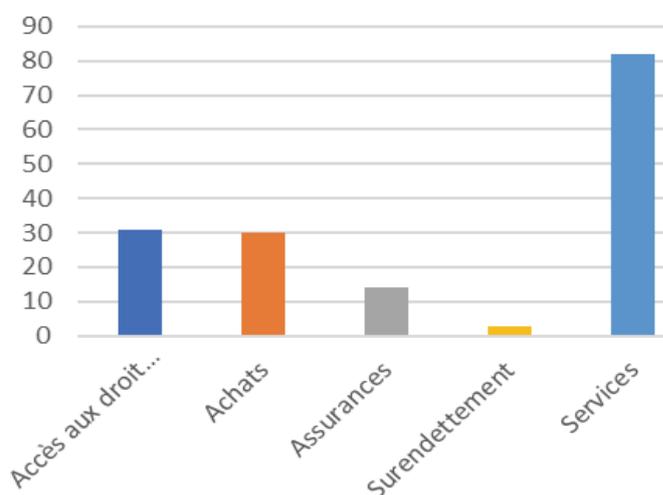
La Conso et l'accès aux droits

En 2019, 360 demandes Conso Ont été traitées lors de nos permanences dont 160 demandes qui ont abouti à l'ouverture d'un dossier.

Les litiges liés aux « Services » représentent 51% du total, dont 15% (soit 24) correspondent à des litiges de communication. Ce sont principalement des problématiques liées à la téléphonie portable qui ont émergées ces dernières années.

On constate également une baisse des dossiers liés au surendettement, activités qui n'est plus prise en charge par la CSF.

19% des dossiers concernent de l'accès aux droits ou du suivi social.

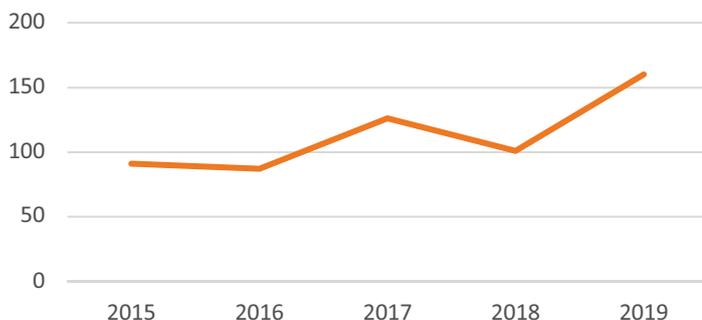


Le Logement

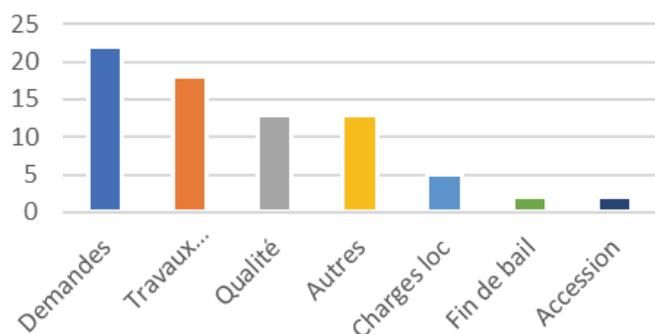
Le logement est une action phare de la CSF car il est au cœur des préoccupations des familles : avoir un logement décent où se reposer, sentir en sécurité, est l'un des besoins fondamentaux.

En 2019, la CSF de l'Ain a aidé 22 familles lors de leurs demandes de logement social, appuyé 31 foyers lors de problématiques liées à des travaux, de l'entretien bailleur ou de qualité de logement.

DOSSIERS LOGEMENT - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS 2015-2019



Dossiers logements - 2019



Au total, 190 demandes de « logement » ont été traitées dont 75 ont abouti à l'ouverture d'un dossier.

Mais la défense des locataires se fait également de façon collective, auprès des bailleurs sociaux, des instances publiques, ou lors d'événement ponctuels

Ainsi, la CSF a organisé, le 27 Juin 2019, un pied d'immeuble dans le quartier du Pont des Chèvres pour informer les locataires sur la transformation du quartier.

Un autre était prévu fin mars 2020, mais a dû être annulé en raison de la crise de Covid-19.

Les différentes commissions dans lesquelles intervient la CSF pour défendre les locataires :

 **Commission de concertation** locatives auprès de chacun des bailleurs sociaux de l'Ain

 **Commission de conciliation** où locataires et propriétaires sont entendus lors d'un différent. La commission, composée de

façon paritaire par 3 représentants de locataires et 3 représentants de propriétaires, essaie de faire concilier les deux parties. Elle peut également émettre un avis.

 **Commission DALO** : L'un des derniers recours lorsqu'aucun logement social adapté n'est proposé (délai anormalement long, menace d'expulsion, ...). La commission émettra un avis positif ou négatif sur l'urgence de la situation.

 **Commission de prévention des expulsions** : Coordonne, évalue et oriente le dispositif de prévention des expulsion, elle permet de régler des problèmes liés au non-paiement de loyer et facilite le relogement des locataires en difficultés financières

La lutte contre la fracture numérique

La CSF s'est engagé à lutter contre la fracture numérique dans toutes ses actions ; que ce soit une initiation au numérique & à la culture lors des séances d'entraide scolaire ; une aide lors d'une inscription CAF en ligne ou alors à compléter une demande de logement en ligne (plus rapide).

Toutes ces actions, sont comptabilisées : il en ressort que 29 % de nos dossiers ont eu recours à l'utilisation du numérique.

Devant ce nouveau besoin, la CSF de l'Ain a décidé de mettre en place des ateliers d'apprentissage de l'outil informatique pour les personnes de 60 ans et plus.

Composé de 15 séances, chaque atelier accueille 8 personnes souhaitant découvrir le numérique.



La CSF en action

Fauteuil repris magasin fermé

Dans notre numéro 178 nous vous avons parlé d'une arnaque concernant Mme X. Voici la suite...

Rappel des faits :

Démarchage téléphonique d'un vendeur pour récupérer l'adresse de Mme X et envoi d'une invitation pour l'inauguration d'un magasin de meubles avec cadeaux intéressants à retirer et participation à un tirage au sort pour un voyage en Espagne.

Mme X., se rend au magasin et, accueillie avec le sourire, se voit remettre les cadeaux : bouteilles couteaux et un bon pour un séjour en Espagne. Et cela, sans obligation d'achats !

Les meubles sont magnifiques mais très chers. Peu importe des vendeurs formés pour ce type de vente sont là pour créer la conversation sur le produit qui a attiré votre regard.

Après plus de deux heures Mme X. finit par craquer pour un fauteuil électrique affiché 4 500 € finalement ramené à 1 500 € après des réductions successives de 500 € (comme invitée), 2 000 € (gagnés à un tirage au sort) et 500 € (obtenus après accord du patron du magasin). De plus, un prêt très intéressant lui est proposé, 1 500 € à rembourser en 48 mois, pour seulement 800 €.

Comme Mme X. n'a pas tous les éléments pour la demande de prêt, elle fait un chèque de 1 500 € qui sera restitué après accord du prêt.

Lors de la livraison du fauteuil, les livreurs expliquent qu'un entretien est obligatoire pour la garantie ; elle se retrouve donc à acheter 3 bombes d'entretien du cuir pour 150 €.

Le lendemain (samedi), en relisant le document concernant le voyage potentiellement gagné en Espagne, Mme X. est consciente de s'être fait arnaquer, elle parle de cette situation qui l'inquiète à un ami qui lui conseille d'appeler la CSF. Elle joint notre conseiller dès le samedi.

Ce dernier n'est pas surpris et demande à Mme X. de passer le lundi à la CSF. En attendant, il lui demande d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception reprenant la chronologie des faits (démarchage, cadeaux, entretien avec le vendeur, remises exceptionnelles et obligation d'achat des bombes d'entretien pour la garantie).

Que fait la CSF ?

Le lundi matin, comme convenu Mme X. est à la CSF. Notre conseiller lui explique qu'il est obligatoire d'adhérer à notre association pour que nous lui donner des conseils juridiques.

Pendant que Mme X. nous explique ce qu'elle a vécu, ses remords d'être tombée dans un piège

aussi grotesque, nous lui faisons comprendre que cela peut arriver à tout le monde...

Son téléphone sonne, Mme X reconnaît le N° c'est le vendeur ! Notre conseiller n'hésite pas, et demande à répondre. Au téléphone il explique que Mme X s'est absentée 5 mn, il a donc répondu. Après quelques minutes de conversation, notre conseiller change de ton pour signifier au vendeur que sa méthode de vente est une escroquerie et qu'il va conseiller à Mme X, de déposer plainte. La conversation tourne mal, le vendeur bafouille, s'énerve il est parfaitement en règle, n'a pas de temps à perdre, va mettre le chèque en banque et raccroche.

Dans le même temps, la CSF intervient auprès de la DDPP (ex DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes). L'inspecteur rencontré, nous dit avoir déjà entendu parlé de ce magasin, et nous demande de repasser avec notre adhérente pour un dépôt de plainte qui se fera le mercredi.

Nous joignons ensuite le commercial, insistant fortement pour la reprise du fauteuil, lui mentionnant le dépôt de plainte : c'est donc du recours pénal et la CSF n'hésitera pas à se porter partie civile si nécessaire, etc.

Le lendemain le magasin rappelle expliquant simplement « comme le fauteuil ne semble pas convenir, ils le récupéreront jeudi et remettront les 2 chèques de 1500 € et 150 € ».

C'est un litige qui se termine bien, notre adhérente Mme X est satisfaite.



Le magasin est maintenant fermé

Sur le magasin les grandes affiches CONFORT ELEC ont disparu le local est vide !

Ce type d'arnaque utilisant le concours de sociétés spécialisées dans l'organisation de voyages indépendants est de plus en plus fréquent. Il convient de bien lire les conditions du gain. En effet, le bon gagnant stipule « le seul engagement pour profiter de ces superbes séjours est d'assister à la journée offerte par le sponsor et de vous acquitter des frais de dossier... », en oubliant de mentionner que les frais de transports et d'excursions restent à la charge du client. Ne sont donc compris que les 4 nuits en hôtel 3* pension complète.

CONSO – LOGEMENT

Les bénévoles de la CSF

Formation sur les bases de la Consommation et du Logement – le 2 mars 2020

Actuellement, nos bénévoles sont formés sur les secteurs dans lesquels ils interviennent. Etant une association généraliste, cela ne suffit pas : ils doivent pouvoir dispenser les premiers conseils dans les domaines autres sur lesquels nous intervenons. Par exemple, une personne qui vient pour une demande de logement, sera reçue par un de nos militants spécialisé en logement. Mais cette personne peut également avoir besoin de la CSF pour un conseil sur un litige téléphonique par exemple. Être capable de donner des premiers conseils et démarches à effectuer avant la prise de RDV avec l'un de nos bénévoles spécialisé « conso » est important et permet à nos bénéficiaires un meilleur accompagnement global.



C'est de ce constat qu'est née l'idée de faire une formation à nos bénévoles sur les bases de la Consommation, du Logement et de l'Accès aux Droits.

Cette formation, organisée le 2 mars 2020 a non seulement rassemblé les militants de la CSF de

l'Ain concernés mais également ceux de la CSF du Rhône.

Animée par Anne Le Panse (CSF 01 – Partie Accueil et Organisation de la CSF de l'Ain), Isabelle Georges (CSF 69 – Partie Logement) et Elsa Cohen (CSF Nationale – Partie Consommation / Accès aux droits), elle a permis de revoir les « essentiels » de nos activités : Quels sont les droits et les devoirs des locataires ? Pourquoi une adhésion ? Qu'est-ce que la Consommation ?... Tant de réponses à des questions essentielles pour permettre un accompagnement de qualité.

Les bénévoles ont apprécié ces moments d'échanges non seulement sur les thématiques abordées avec les intervenants, qui leur ont permis de repartir avec des réponses à certaines questions ; mais également entre eux : Que faites-vous dans le Rhône ? Comment gérez-vous telle ou telle situation ?

Devenir bénévole à la CSF

Pour ses activités la CSF de l'Ain recherche des bénévoles Conso, Logement ou entraide scolaire.

Être bénévole à la CSF c'est :

-  S'investir pour défendre les droits des personnes,
-  Accompagner les familles dans leurs démarches au quotidien et
-  Partager avec les autres bénévoles sur les activités de la CSF ou lors d'évènements.



CONTACT N°180

Le bulletin de la CSF de l'Ain

Rédaction

Denise Dumontet, Cédric Pillat,
Anne Le Panse, Roger Rival

Permanences

du lundi au jeudi
9h30/12h30 - 13h30/16h30 et le
samedi 9h30/12h30 par téléphone

Tél : 04 74 22 91 05

06 02 59 69 19

1 rue Dallemagne
01000 Bourg en Bresse

Mail : csf01@lacs01.org

Web : <http://lacs01.org/>

Facebook : Csf Ain

Twitter : @Csf_Ain

Directrice de la publication

Denise DUMONTET

Commission paritaire

0123 G 84587

Trimestriel - Dépôt légal

3^e Trimestre 2020

La CSF de l'Ain

Siège social - 1 rue Dallemagne

01000 Bourg en Bresse

Présidente : Denise Dumontet

Vice Président : Joël Perrat

Trésorière : Nicole Chatot

Secrétaire : Monique Grefferat

Chargée de la vie Associative :

Anne Le Panse

Tél : 04 74 22 91 05

06 02 59 69 19

SIRET : 429 941 842 00024

Maquette

Anne Le Panse

Réalisation, Impression

Imprimerie du Centre,

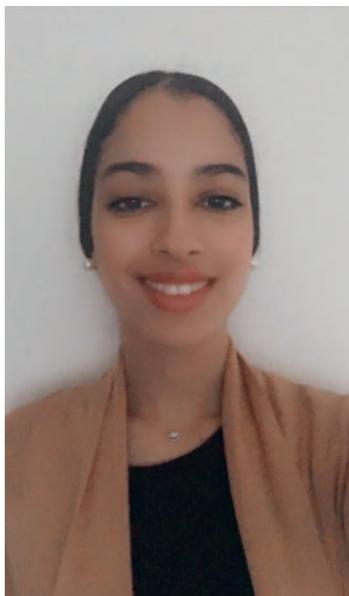
Zone Cénord,

2 rue J. Cugnot

01000 Bourg en Bresse



Brèves : du nouveau à la CSF



Karima Boutaib a rejoint nos rangs depuis le 17 août 2020.

Titulaire d'un BTS en économie Sociale et Familiale ; Karima a effectué plusieurs stages au sein d'associations et de centres sociaux pour venir en aide aux familles.

Elle assurera l'accueil, le secrétariat et l'activité entraide scolaire.

On lui souhaite tous la bienvenue !!!

Où nous trouver ?



Bourg-en-Bresse : Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et les samedis de 9h30 à 12h30 par téléphone.

1 rue Dallemagne - 01000 Bourg-en-Bresse

04 74 22 91 05 | 06 02 59 69 19

Mail : csf01@lacs01.org | <https://lacs01.org/>



Ambérieu-en-Bugey : Les mercredis matin de 9h à 12h

Pôle Agora - 5 rue Berthelot - 01500 Ambérieu-en-Bugey

04 74 22 91 05 | 06 02 59 69 19

Mail : csf01@lacs01.org | <https://lacs01.org/>



Bellegarde-sur-Valserine : Le premier mercredi de chaque mois de 14h à 17h

14 rue Joliot Curie - 01200 Valserhône / Bellegarde-sur-Valserine

04 50 48 51 08 | 06 02 59 69 19

Mail : confede-syndic-famille@orange.fr | csf01@lacs01.org

<https://lacs01.org/>

Tarif de publication

Bulletin d'abonnement à « CONTACT »

Le numéro 1,00 €
Abonnement annuel : 3,50 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Bulletin et règlement à adresser :
CSF 1 rue Dallemagne
01000 Bourg en Bresse

Restaurant BON ACCUEIL

Le restaurant, ouvert le midi du lundi au vendredi (et le samedi sur réservation) vous accueille au meilleur prix dans un cadre convivial. Pour les groupes qui souhaitent se réunir et partager leur repas, une salle peut être mise à disposition sur demande.



RESTAURANT
PORTAGE DE REPAS

Bon Accueil

Le Bon Accueil

Service en salle

et portage de repas à domicile

13 rue Gabriel Vicaire - BOURG EN BRESSE

04 74 22 28 81

Le Bon Accueil assure également la fabrication et le portage de repas au domicile des personnes âgées de Bourg et des communes limitrophes dans le cadre de conventions signées avec les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale).